

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

AVERTISSEMENTS AGRICOLES® "AQUITAINE"

GRANDES CULTURES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX
Tél. 56 86 22 75

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX [redacted]
C.P.P.A.P. N° 1859 AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

------------ BULLETIN TECHNIQUE N° 1 ------------ N° ISSN e0763-7314-----

MERCREDI 30 JANVIER 1991

BLE D'HIVER : ENFIN EN HIVER "NORMAL" !
NOS PREMIERES PREVISIONSPOUR LA CAMPAGNE.

COLZA : A SURVEILLEZ : LES LARVES D'ALTISES EN PARCELLES NON TRAITÉES A L'AUTOMNE..

BLE D'HIVER

Stades atteints de 2-3 feuilles à plein tallage.

Situation : la septoriose, peu active, est observée un peu partout. Localement présence d'oïdium. Actuellement : discrétion des pucerons.

Prévisions : le retour à un hiver normal autorise les prévisions suivantes :

PIETIN-VERSE : seules les parcelles très précoces, en argilo-calcaires surtout, pourraient présenter des symptômes en sortie d'hiver. A craindre : les giboulées prolongées de mars favorisant l'installation d'un piétin tardif, parfois agressif et nécrosant à l'épiaison.

SEPTORIOSE : bien que ce soit la pluviométrie de fin mars et d'avril qui conditionne le risque, la septoriose a retrouvé des conditions favorables à son installation dès l'hiver.

ROUILLE BRUNE : les parcelles les plus précoces, notamment à proximité de l'Atlantique et en Vallée de Garonne, peuvent craindre cette maladie à partir du gonflement, pas avant. Le risque, pour les autres parcelles, est un risque d'épiaison et de floraison.

ROUILLE JAUNE : on surveillera les variétés sensibles par exemple Thésée ou Récital.

OIDIUM : il faudrait que février soit sec et assez doux pour qu'il persiste où il est observé et pour qu'il se généralise.

PUCERONS ET JAUNISSE NANISANTE : le risque n'est pas écarté. Surveillez attentivement en février les zones où seront semées des céréales de printemps.

COLZA

Les colzas sont en reprise de végétation.

ma 15

ALTISES : pratiquer quelques sondages dans les parcelles non protégées à l'automne en fendant sur leur longueur les pétioles de 25 pieds pris au hasard. On n'interviendra, avec un oléoparathion, que pour au moins 2/3 des plantes attaquées.

CHARANCON DE LA TIGE : l'activité de *Ceutorhynchus quadridens* a été notée en Béarn et Chalosse. Sa nuisibilité, jusqu'ici considérée comme insignifiante, fera l'objet cette année d'essais en grandes parcelles.

Chers abonnés,

La période de renouvellement des abonnements aux Avertissements Agricoles se déroulera durant le premier trimestre 1991. Les abonnements sont valables du 1er janvier au 31 décembre mais un report de 3 mois est accordé jusqu'au 1er avril. Nous vous conseillons de ne pas attendre le mois d'avril pour envoyer votre bulletin d'inscription, ainsi vous éviterez une interruption des avis en pleine période de développement des parasites.

Nous proposons, pour la vigne et les grandes cultures, la possibilité de recevoir les bulletins par télécopie. Ce service peut être assuré contre un supplément de 200 F.

Remarque : Il est possible de fournir après diffusion certains bulletins à l'unité dans les différentes éditions : le prix est fixé à 30 F le bulletin,

A. GRAVAUD

TARIF 1991

Edition	Individuel	Couplé (10 % de réduction)	Supplément télécopie
1 - VIGNE	300 F	270 F	200 F
2 - ARBRES FRUITIERS	300 F	270 F	
3 - GRANDES CULTURES	300 F	270 F	200 F
4 - TOMATE	200 F	180 F	
5 - FRAISE	200 F	180 F	
6 - CULTURES LEGUMIERES ET MARAICHERES (Fraise + Tomate)	300 F	270 F	
7 - BASSIN ADOUR (informations portant essentiellement sur la vigne et les grandes cultures dont les ennemis du maïs)	300 F	270 F	

COLLECTIF : il est possible aux groupements de souscrire un abonnement collectif (plus de 10 abonnements) avec une réduction croissante en fonction du nombre d'abonnements :

10 % entre 10 et 49 abonnements
15 % entre 50 et 99 abonnements
20 % entre 100 et 199 abonnements
25 % supérieur à 200 abonnements.

Nous fournir la liste des noms, adresses et éditions. Une facture sera ensuite transmise en vue du règlement (Il n'est possible d'enregistrer qu'un règlement par liste).

NB : Notre voisin le S.R.P.V. "MIDI-PYRENEES" publie une édition "MELON" au prix de 220 F. Si vous désirez y souscrire, il vous faudra envoyer votre nom et adresse ainsi qu'un chèque de 220 Fà l'adresse suivante : S.R.P.V. "MIDI-PYRENEES" - B.P. 19 - 31131 BALMA CEDEX..

En raison des changements administratifs intervenus dans les services des P.T.T., veuillez noter le nouveau numéro de C.C.P. qui nous a été attribué : 6 700 09 P qui annule et remplace celui indiqué au verso de ce formulaire

RETOURNER CE BULLETIN REMPLI ACCOMPAGNE DE VOTRE CHEQUE A L'ADRESSE SUIVANTE

Service Régional de la Protection des Végétaux - Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX

NOM DU DESTINATAIRE : PRENOM :

N° et nom de la rue :

Lieu-dit : Commune :

CODE POSTAL :

ETIEZ-VOUS ABONNE EN 1990 ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, veuillez nous indiquer votre N° codé qui se trouve en haut à gauche de l' étiquette collée sur l'enveloppe : ☐

Indiquez votre n° de télécopie si vous souscrivez au supplément : ☐

Je souscris un abonnement individuel : (ne cochez qu'une seule case)

1 - Vigne	☐ 300 F	Supplément télécopie 200 F ☐
2 - Arbres fruitiers	☐ 300 F	
3 - Grandes Cultures	☐ 300 F	Supplément télécopie 200 F ☐
4 - Tomate	☐ 200 F	
5 - Fraise	☐ 200 F	
6 - Cultures légumières et maraichères	☐ 300 F (à la fois Fraise + Tomate)	
7 - Bassin-Adour	☐ 300 F	

Je souscris un abonnement couplé (10 % de réduction) (cochez les cases correspondantes)

1 - Vigne	☐ 270 F	------------------
2 - Arbres fruitiers	☐ 270 F	------------------
3 - Grandes cultures	☐ 270 F	------------------
4 - Tomate	☐ 180 F	------------------
5 - Fraise	☐ 180 F	------------------
6 - Cultures légumières et maraichères	☐ 270 F (Fraise + Tomate)	------------------
7 - Bassin-Adour	☐ 270 F	------------------
Supplément pour télécopie Vigne + Grandes Cultures	☐ 200 F	------------------
		-------------------------
	TOTAL	------------------

---

* Désirez-vous une facture ? OUI ☐ NON ☐

IMPORTANT : * *Pour les réglements par C.C.P., veuillez libeller vos chèques à l'ordre de :*

Régisseur de Recettes - D.R.A.F. AQUITAINE
C.C.P. BORDEAUX - 6801 16 A

* *Pour les réglements par chèque bancaire, veuillez libeller vos chèques à l'ordre de :*

Service Régional de la Protection des Végétaux

P2